

L'Animals en droit français

Jean Pierre Marguenaud¹

RESUMÉ

Ceux qui ont l'audace de s'intéresser à l'animal en droit, français, espagnol, américain ou européen, ont tendance à utiliser l'expression « Droit Animal ». Cette formulation est grammaticalement inadaptée, en français tout du moins. Elle semble, en effet renvoyer soit à un caractère du droit qui serait animal, comme il pourrait être cruel, lymphatique, mou ou flou, soit au droit que certaines sociétés animales donnent parfois l'impression de forger. Elle ne rend donc pas exactement compte de l'objet de cette nouvelle discipline juridique en cours de reconnaissance qui est d'étudier les règles juridiques relatives aux animaux et d'en faire ressortir l'originalité. Pour mieux dire de quoi il est question, et pour accroître les chances de consécration d'une nouvelle discipline universitaire autonome, il vaut mieux parler de droit animalier, comme on parle d'art animalier et comme le fait la Revue semestrielle de droit animalier créée en 2009 avec le Doyen Jacques LEROY, juriste de son état et la philosophe Florence BURGAT. L'un des avantages du droit animalier est de permettre de faire comprendre qu'il ne suffit pas de renforcer le droit de la protection des animaux : il faut aussi adoucir le droit de la protection contre les animaux dont la prolifération et les maladies représentent, depuis le fond des temps, un péril pour les hommes et pour les autres animaux.

¹ Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de LIMOGES OMIJ

Ière PARTIE

LA PROTECTION DE L'ANIMAL CONSIDÉRÉ COMME UN ÊTRE SENSIBLE

Nous verrons dans un **premier chapitre** les progrès qui ont été réalisés en droit français en matière de protection de l'animal considéré comme un être sensible avant d'insister, dans un **second chapitre**, sur les limites, encore très nombreuses, sur lesquelles cette protection de l'animal vient buter .

Chapitre I Les progrès de la protection de l'animal considéré comme un être sensible

Section I La protection pénale

Section II La protection générale

Chapitre II Les limites à la protection de l'animal considéré comme un être sensible

Section I L'exclusion des animaux sauvages

Section II La préservation des traditions

Sous-section II Les traditions religieuses

IIème PARTIE

LE STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL

CHAPITRE I Le statut de l'animal domestique

Section1 Le statut pénal

Section II Le statut civil

CHAPITRE II Le statut de l'animal sauvage

Section I Le droit positif

Section II Le droit prospectif